

Activité
2022

ENQUÊTE NATIONALE DE LA CONSTRUCTION BOIS

Juillet 2023

« Un marché de la construction bois qui tire son épingle du jeu. »

Dans un contexte de forte volatilité post-Covid, le bois continue son développement et conforte ses positions dans le secteur de la construction. En effet, après les résultats de 2020 impactés par la crise sanitaire, de nombreux facteurs ont perturbé les résultats de l'année 2022 : difficultés d'approvisionnement des matériaux au cours du second semestre 2021, hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, conflit en Ukraine et son impact sur l'économie, inflation importante, difficultés de recrutement dans les entreprises...

Malgré un contexte devenu défavorable, le marché de la construction bois en France a réalisé **un chiffre d'affaires de plus de 4,6 milliards d'euros HT en 2022, en hausse de 14,3% par rapport à 2020** (en valeur) et de 5% (en volume). Ces entreprises emploient **28 315 salariés** (personnel de production, administratif, commercial, études, encadrement) dont 13 000 sont consacrés à la construction bois.

Le marché de la construction bois est centré sur la construction neuve (73% du chiffre d'affaires total, avec une répartition entre logements et bâtiments non résidentiels). Le secteur de la maison individuelle a connu des difficultés en 2022, qui ont pu être en partie compensées par le développement du bois dans le logement collectif. C'est le cas également dans le non-résidentiel où les parts de marché dépassent les 18 %. Par rapport à 2020, l'activité de l'entretien-rénovation a fortement

évolué à la hausse (+23%), tout comme celle de l'extension surélévation (+24%), ainsi que les marchés des bâtiments non résidentiels (+33%).

La part des entreprises déclarant avoir réalisé un chantier dont le lot structure bois était supérieur à 500 000 euros HT au cours des deux dernières années augmente, passant de 11% en 2020 à 17% en 2022. Pour les chantiers dont le lot structure bois était supérieur à 800 000 euros HT, la part des entreprises progresse de 3 points pour atteindre 9% en 2022. Les investissements effectués les années précédentes permettent de répondre à cette hausse de la demande sur les chantiers bois les plus conséquents. Les investissements continuent et 34% des entreprises interrogées prévoient d'investir dans les deux prochaines années pour accroître leur production. Ce sont les fabricants qui prévoient le plus d'investir (55% d'entre eux).

L'enquête nationale de la construction bois est réalisée tous les 2 ans par la Cellule Economique de Bretagne dans le cadre de l'Observatoire National de la Construction Bois. Cette 7^{ème} enquête est financée par France Bois Forêt et le CODIFAB, en partenariat avec la CAPEB, l'UICB, l'UMB-FFB et les FIBOIS régionaux. Près de 1 000 entreprises ont répondu à l'enquête avec un taux de participation de 52% sur les 1 888 entreprises recensées sur le marché de la construction bois.

Jean-Michel SERVANT
Président de France Bois Forêt

Cécile CANTRELLE
Présidente du CODIFAB



Karine BOUHIER
Référente professionnelle nationale de l'enquête



Financé par



En partenariat avec



A l'initiative de



Les entreprises présentes sur le marché de la construction bois

Des entreprises structurées

1 888 entreprises sont présentes sur le marché de la construction bois en France en 2022 et emploient au total 28 315 salariés (administratif, commercial, étude, encadrement, personnel de production...) toutes activités confondues*.

55 % de ces entreprises ont moins de 10 salariés, 25 % entre 10 et 19 salariés et 20 %, plus de 20 salariés. Cette répartition diffère de celle de l'ensemble des entreprises du Bâtiment puisque seulement 5 % des entreprises du Bâtiment ont plus de

10 salariés. L'effectif salarié moyen par entreprise de la construction bois s'élève à 15 en 2022 ; il est de 2,9 pour l'ensemble des entreprises du Bâtiment, soit environ 5 fois moins.

Les entreprises de la construction bois sont ainsi bien structurées avec une main d'œuvre globalement plus qualifiée.

La construction bois désigne toutes les techniques constructives à base de bois permettant de réaliser un bâtiment neuf (résidentiel et non-résidentiel) : celles-ci sont l'ossature bois, le système poteau-poutre, les panneaux massifs contrecollés ou contrecloués, le colombage traditionnel et le bois massif empilé. Les travaux d'isolation thermique par l'extérieur ainsi que ceux de charpente ne sont pas pris en compte dans cette définition.

➔ +10,6% Hausse du chiffre d'affaires en construction bois en 2022

Ces entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,135 milliards d'euros HT sur le marché de la construction bois en 2022, en hausse de 10,6 % par rapport à 2020 (en valeur) et de 2 % (en volume). Si l'activité des entreprises de la construction bois

avait globalement résisté à la crise sanitaire en 2020, démontrant une certaine résilience de la filière, l'effet de reprise n'est pas visible sur tous les marchés. On constate notamment des évolutions régionales contrastées. Ce sont les entreprises de plus de

20 salariés qui ont la contribution la plus forte à ce chiffre d'affaires, à hauteur de 63 %. Les entreprises de 10 à 19 salariés réalisent 19 % de ce chiffre d'affaires et les moins de 10 salariés, 18 %.

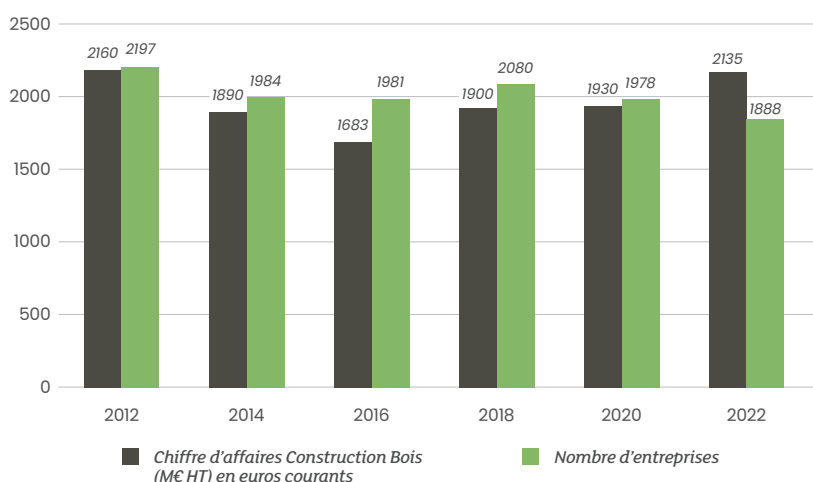
Des activités diversifiées pour les entreprises de la construction bois

Sur les 1 888 entreprises présentes sur le marché de la construction bois, **915** sont des entreprises de charpente (code NAF : 4391A, soit 49 % du total) ; **436** sont des entreprises de menuiserie (code NAF : 4332A, soit 23 %) ;

245 ont d'autres codes d'activités dont les plus représentés sont 4120B (construction d'autres bâtiments), 4391B (travaux de couverture), 4399C (travaux de maçonnerie générale) ; elles représentent 13 % du total ;

156 sont des constructeurs de maisons individuelles (code NAF : 4120A, soit 8 %) ; **136** sont des fabricants de charpente et menuiserie (code NAF : 1623Z, soit 7 %).

Evolution du nombre d'entreprises et du chiffre d'affaires construction bois depuis 2012



Comparé au chiffre d'affaires total* réalisé par les entreprises, la construction bois représente en moyenne 46 % de ce chiffre d'affaires total (quasiment stable par rapport à 2020 (47 %)). Les entreprises de la construction bois ne sont pas forcément toutes spécialisées en construction bois ; certaines exercent d'autres activités en lien ou non avec le bois (menuiserie, bardage, ITE...).

L'activité construction bois des 1 888 entreprises

L'Auvergne-Rhône Alpes, première région de la construction bois.

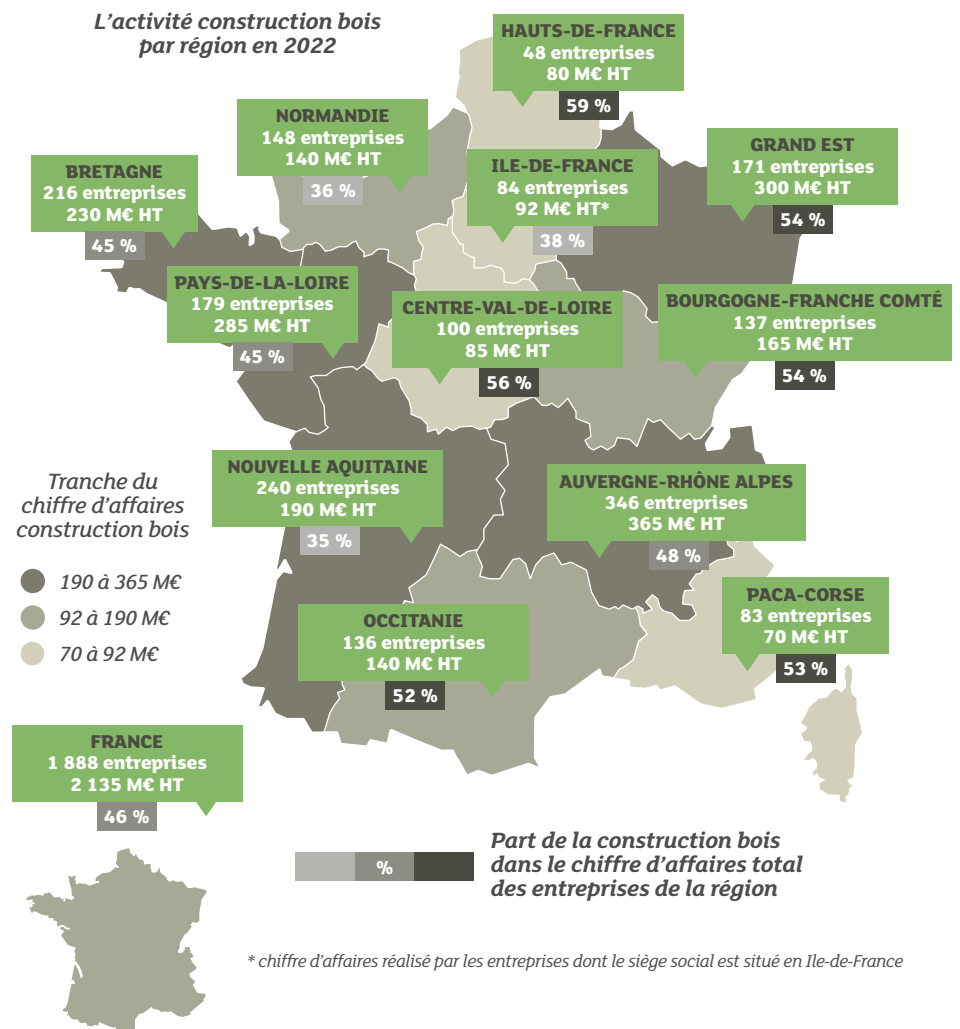
La région Auvergne-Rhône Alpes est la première région française de la construction bois, avec un chiffre d'affaires construction bois de 365 M€ HT réalisé par 346 entreprises, soit 17 % du chiffre d'affaires national construction bois. La construction bois représente près de la moitié du chiffre d'affaires total des entreprises de cette région, soit 48 %. Après la région Auvergne-Rhône Alpes, les régions les plus importantes en construction bois sont la région Grand Est (300 M€ HT réalisés par 171 entreprises), les Pays-de-la-Loire (285 M€ HT par 179 entreprises) puis la Bretagne (230 M€ HT par 216 entreprises).

L'Ile-de-France, territoire porteur pour la construction bois.

Le chiffre d'affaires de la région Ile-de-France (soit 92 M€ HT) correspond à l'activité des entreprises en construction bois dont le siège social est situé en Ile-de-France, soit 84 entreprises en 2022. Ce chiffre d'affaires ne reflète pas la totalité de l'activité construction bois en Ile-de-France car une part importante est réalisée par des entreprises ayant leur siège hors de la région. Ce niveau d'activité, évalué à 298 M€ HT en 2022, est réalisé principalement par des entreprises des régions Grand Est, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays-de-la-Loire.

Au total, l'activité construction bois en Ile-de-France atteint 390 M€ HT (+ 53% par rapport à 2020, en valeur), réalisée à hauteur de 29 % par les entreprises franciliennes et 71 %

par des entreprises extérieures à la région. Rapporté au chiffre d'affaires national construction bois, l'Ile-de-France pèse 18 % de l'activité construction bois.



*Activité totale des entreprises de la construction bois toutes activités confondues en 2022 :

Les entreprises présentes sur le marché de la construction bois peuvent exercer d'autres activités en lien avec le bois (travaux de charpente, menuiserie, bardage...) ou pas (couverture, zinguerie...). En 2022, ces 1 888 entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires total (toutes activités confondues) de près de 4,6 Md€ HT, en hausse

de 14,3 % par rapport à 2020 (en valeur, en euros courants) et de 5 % en volume (en euros constants). Elles emploient au total 28 315 salariés, quasi-stable par rapport à 2020. Ces données représentent un peu plus de 3 % du chiffre d'affaires national Bâtiment et 2,3 % des effectifs salariés du Bâtiment⁽¹⁾. Leur activité reste centrée sur la construction neuve (73 % de leur chiffre d'affaires total, soit 3,4 Md€ HT en 2022), avec le

logement comme marché principal (à hauteur de 1,85 Md€ HT). A noter le développement du marché des bâtiments non résidentiels (+33 % en valeur). L'activité en entretien-rénovation, en hausse en 2022 (1,245 Md€ HT, + 23 % par rapport à 2020), reste en soutien de l'activité des entreprises et augmente sa part dans le chiffre d'affaires total (27 % en 2022 contre 25 % en 2020).

⁽¹⁾ Repères Bâtiment 2021 : 427 000 entreprises – Chiffre d'affaires total : 149 Md€ HT
Effectifs salariés : 1 245 000 (source : Fédération Française du Bâtiment – Le bâtiment en chiffres (juin 2022))

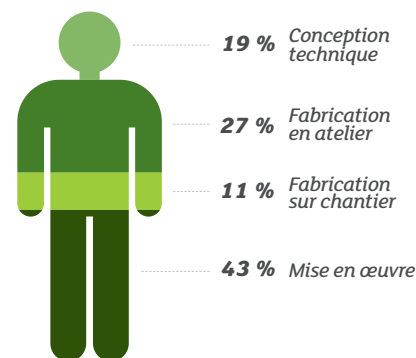
Les emplois et les champs de compétences en construction bois

Des entreprises opérationnelles dans la construction hors-site

Les emplois en construction bois se maintiennent entre 2020 et 2022, dans un contexte de difficultés de recrutement. 68 % des entreprises disposent d'un bureau d'études intégré ou utilisent un logiciel spécifique de conception technique. Les entreprises de la construction bois conservent ainsi un haut niveau de technicité, avec une grande majorité d'entreprises qui proposent de plus en plus une offre globale, allant de la conception technique à la mise en œuvre. 87 % des entreprises fabriquent des composants de structure en atelier, quelle que soit la taille de l'entreprise :

82 % pour les moins de 10 salariés, 93 % pour les 10-19 et 95 % pour les plus de 20 salariés. Les entreprises de la construction bois sont déjà opérationnelles dans la construction hors-site. Ce professionnalisme permet aux entreprises de la construction bois de se positionner sur des chantiers d'envergure : au cours des deux dernières années, 17 % de ces entreprises ont réalisé un chantier dont le lot structure bois était supérieur à 0,5 M€ HT ; elles sont 9 % à avoir réalisé un chantier dont le lot structure bois était supérieur à 0,8 M€ HT.

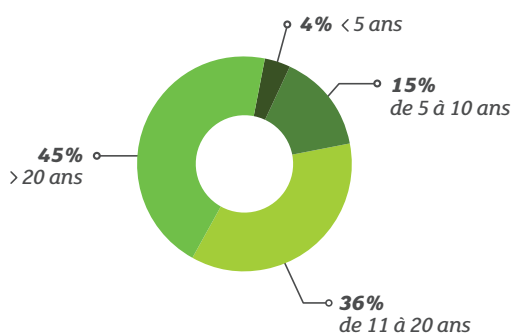
Répartition des 13 000 emplois par champ de compétence



L'ancienneté et les zones géographiques d'intervention des entreprises

L'expérience des entreprises, marque de confiance pour les maîtres d'ouvrage

L'ancienneté des entreprises sur le marché de la construction bois



Les entreprises, avec une ancienneté de plus de 10 ans en construction bois, restent majoritaires sur le marché : 81 % des entreprises ont plus de 10 ans d'ancienneté, une part stable par rapport à 2020.

Dans un environnement concurrentiel, l'expérience reste un gage de confiance pour les maîtres d'ouvrage ; elle permet également la structuration nécessaire pour les entreprises de la construction bois qui sont alors en capacité à se

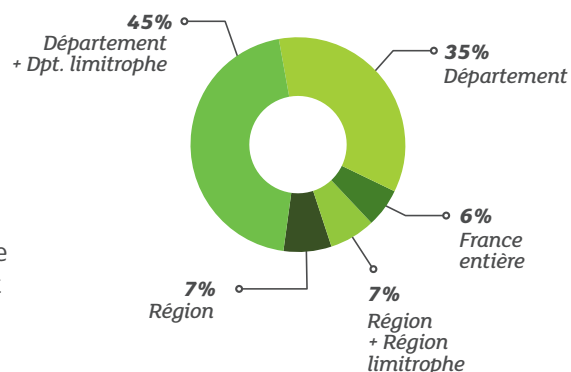
développer sur de nouveaux marchés ou de plus grande envergure. La part des entreprises ayant une ancienneté en construction bois inférieure à cinq ans reste faible, illustrant la faible part de nouveaux entrants sur le marché de la construction bois, démontrant un problème d'offre : ce marché demandant un niveau important d'investissements au démarrage de l'activité reste difficile d'accès et les entreprises ayant entre 5 et 10 ans d'ancienneté rencontrent des difficultés à perdurer (de 22 % en 2018 à 15 % en 2022).

Un rétrécissement de la zone d'intervention des entreprises de plus de 10 salariés

80 % des entreprises interviennent sur leur département et le(s) département(s) limitrophe(s) (contre 71 % en 2020) et 35 %, uniquement sur leur département (contre 31 % en 2020). En 2022, ce sont les entreprises de plus de 10 salariés

qui ont fortement réduit leur zone d'intervention, phénomène moins visible chez les entreprises de moins de 10 salariés. Le rétrécissement de leur zone d'intervention peut s'expliquer par la hausse du prix du carburant en 2022, des salariés plus réticents aux déplacements ou encore le niveau suffisant de l'activité dans leur département.

La zone géographique d'intervention des entreprises



Les systèmes constructifs et les origines des bois

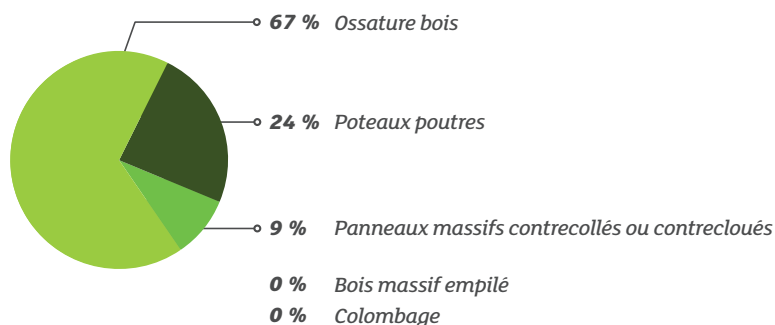
Les systèmes constructifs

L'ossature bois reste la technique constructive la plus utilisée, quel que soit le marché (85 % dans la construction de maison individuelle, 63 % dans les logements collectifs et 67 % dans les bâtiments tertiaires), même si sa part diminue pour les logements collectifs et les bâtiments tertiaires. Par rapport à 2020, sur le marché de la maison individuelle, la part d'utilisation des poteaux poutres reste à 10 % (pouvant intégrer une certaine part de mixité ossature bois/poteaux poutres). Une hausse de l'utilisation de ces derniers est à noter sur le marché des logements

collectifs (de 16 % en 2020 à 23 % en 2022), comme dans la construction de bâtiments tertiaires (de 20 % en 2020 à 24 % en 2022). Le recours aux panneaux massifs contrecollés ou

contrecloués (incluant le CLT) est le plus important dans la construction de logements collectifs (13 %, contre 9 % pour les bâtiments tertiaires).

Parts des différents systèmes constructifs pour les logements collectifs



Les réseaux de distribution devant les scieries

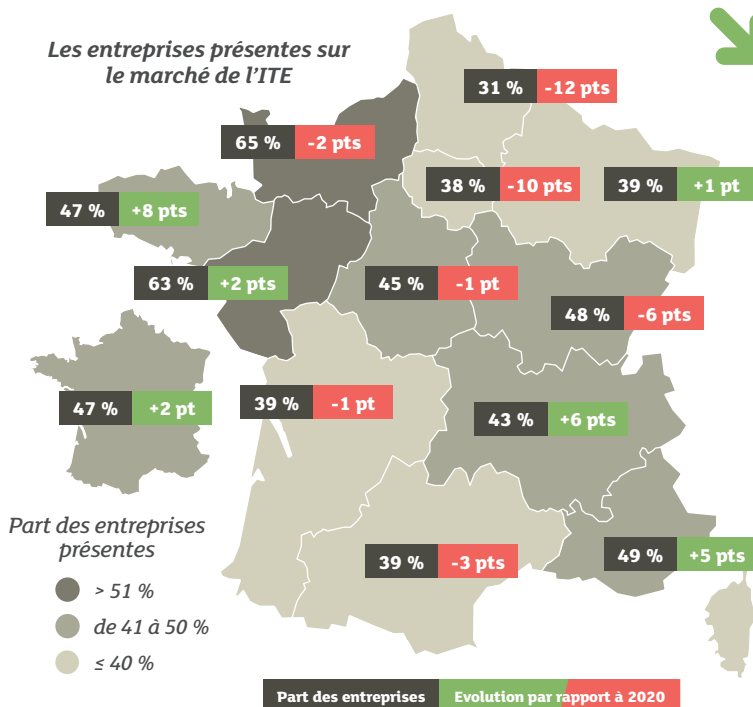
En 2022, les entreprises de la construction bois s'approvisionnent le plus auprès des réseaux de distribution devant les scieries françaises en direct : 43 % des actes d'achat passent par un réseau de distribution, et plus précisément 31 % par les réseaux de négoce et 12 % via les coopératives. 41 % des

actes d'achat de bois de construction passent par une scierie française en direct (contre 43 % en 2020). La part des scieries étrangères a légèrement augmenté (de 15 % à 16 % entre 2020 et 2022). L'Allemagne reste le principal pays étranger fournisseur de bois, devant très largement l'Autriche et la Finlande. Ce sont principalement les

entreprises de plus de 20 salariés qui s'approvisionnent directement auprès des scieries (44 % auprès de scieries françaises et 21 % étrangères). Les entreprises de moins de 10 salariés s'adressent majoritairement aux réseaux de distribution : 42 % auprès des négociants et 16 % à des coopératives.

Le marché de l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) en rénovation par les entreprises de la construction bois

Les entreprises présentes sur le marché de l'ITE



➔ **-12%** Baisse du chiffre d'affaires en 2022

47 % des entreprises présentes sur le marché de la construction bois déclarent avoir réalisé des travaux d'isolation thermique par l'extérieur en rénovation en 2022. Elles étaient 45 % en 2020 et 48 % en 2018. Ce marché est évalué à 275 M€ HT pour l'année 2022, en baisse de 12 % par rapport à 2020 (en euros constants en volume). Rapportée au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de la construction bois en entretien-rénovation (un peu plus de 1,2 Md€ HT), cette activité ITE en rénovation représente 22 % de l'activité entretien-rénovation. Les régions, où la part des entreprises de la construction bois déclarant réaliser des travaux d'ITE est la plus élevée, sont les régions Normandie et Pays-de-la-Loire. Les constructeurs bois réalisant de tels travaux d'ITE sont ainsi plus nombreux en 2022 pour une activité en baisse : cette activité, qualifiée de complémentaire en 2016, devient une spécialisation pour les entreprises présentes, face à un marché de la rénovation énergétique de plus en plus complexe.

La construction bois en termes de marché

22 200 logements construits en bois en France en 2022

22 200 logements (maisons individuelles en secteur diffus et groupé et logements collectifs) ont été construits en bois en France en 2022, en baisse de 1 % par rapport à 2020. Plus précisément, ce sont :

- 9 650 maisons individuelles en secteur diffus (- 2 % par rapport à 2020),
- 1 800 maisons individuelles en secteur groupé (- 43 %)
- et 10 750 logements collectifs* (+ 12 %)

qui ont été construits en bois en 2022 en France.

La construction de maisons individuelles en secteur diffus baisse légèrement dans un environnement complexe : la RE2020, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, a perturbé les autorisations et les mises en chantier globales, l'effet booster ne se faisant pas encore ressentir sur la construction bois. Les fortes hausses des prix du bois en 2021 ont

pu freiner les projets en bois et les dépôts de permis de construire en 2021, impactant les mises en chantier des maisons en bois en 2022. Enfin, l'augmentation des taux d'intérêt ainsi que les nouvelles règles plus contraignantes du HCSF (Haut Conseil de la Stabilité Financière) mises en place en 2022 ont fortement impacté les projets de construction, et particulièrement des primo accédants (à fin février 2023, les crédits à l'habitat ont baissé de 14.1 % sur un an).

La construction bois a davantage souffert sur le marché de la maison individuelle secteur groupé qui concerne la promotion privée et sociale ; il convient de rapprocher cette baisse des difficultés rencontrées par les CCMistes (un certain nombre de dépôts de bilan dans ce secteur) et le fort recul de la commercialisation des logements neufs. À l'inverse, la construction bois sur le marché des logements collectifs est en hausse,

notamment portée par les immeubles de plus de 3 étages, profitant en partie du dynamisme lié à la demande des Jeux Olympiques 2024 (surtout en Île-de-France) ainsi que des Appels à Manifestations aux niveaux régional et national.

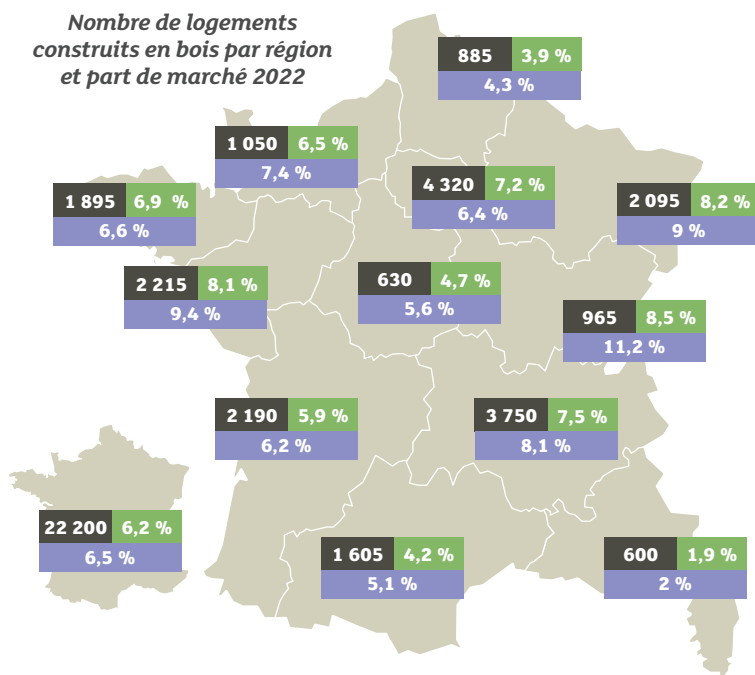
L'Île-de-France, région la plus dynamique en termes de construction de logements en bois

Avec 4 320 logements en bois, la région Ile-de-France est la région la plus dynamique en matière de construction bois avec 19,5 % des logements en bois construits en France, suivie par la région Auvergne-Rhône Alpes (3 750 réalisations). Les Pays-de-la-Loire et Nouvelle Aquitaine occupent les 3^{ème} et 4^{ème} places avec respectivement 2 215 et 2 190 réalisations.

* intégralement en bois ou mixité bois-béton et bois-métal

6,2 % Part de la construction bois sur le marché du logement

Nombre de logements construits en bois par région et part de marché 2022



Au total, la part de la construction bois dans le marché du logement (maisons individuelles secteur diffus et groupé, logements collectifs) s'établit à 6,2 % pour l'année 2022 contre 6,5 % en 2020. Plus précisément,

- 8,0 % des maisons individuelles en secteur diffus,
 - 5,0 % des maisons individuelles en secteur groupé
 - et 5,3 % des logements collectifs
- sont construits en bois en 2022.

Les entreprises touchées par des difficultés qui ont limité leur croissance

76 % des entreprises présentes sur le marché de la construction bois déclarent avoir rencontré des difficultés qui ont limité la croissance de leur entreprise en 2022. Parmi ces entreprises ayant fait remonter ces difficultés, 62 % déclarent avoir été impactée par la hausse des prix (matériaux et/ou énergies). Mais également, 60 % des entreprises sont touchées par des difficultés de recrutement. Viennent ensuite la disponibilité des matériaux (46 %) et dans une moindre mesure le report ou annulation des projets (25 %) et le taux de transformation des devis en baisse (11 %). Ce sont notamment les constructeurs de maisons individuelles qui ont fait remonter ces difficultés (82 %).

Nombre de logement en bois en 2022 Part de la construction bois dans le marché du logement en 2022
Part de la construction bois dans le marché du logement en 2020

Un nombre d'extensions-surélévations en bois en hausse en 2022

Une grande partie des extensions réalisées sur la façade Ouest

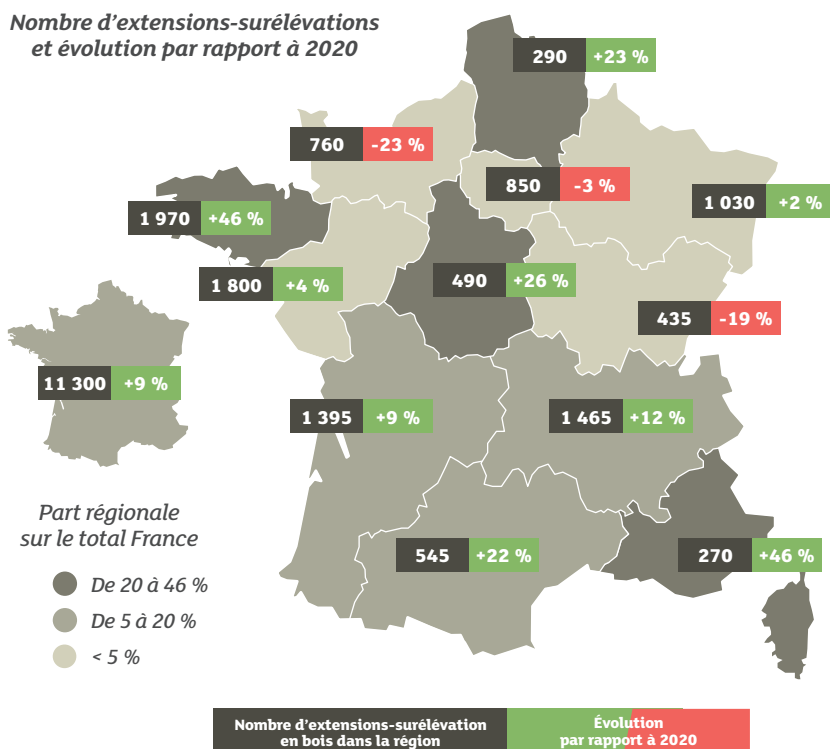
11 300 extensions-surélévations ont été construites en bois en France en 2022 contre 10 340 en 2020, soit une hausse de 9 %. Dans le détail, 86 % des extensions-surélévations sont réalisées sur des maisons

individuelles, 3 % pour les logements collectifs et 11 % pour les bâtiments non résidentiels. Dans un contexte national de hausse du nombre total d'extensions-surélévations (+ 19 %), la part de marché des extensions-surélévations construites

en bois baisse par rapport à 2020 (28,0 % en 2022 contre 30,5 % en 2020), mais reste supérieure aux parts de marché enregistrées en 2016 et en 2018.

Une grande partie des extensions réalisées sur la façade Ouest (Bretagne, Nouvelle Aquitaine et Pays-de-la-Loire) reste toujours très dynamique en termes de réalisations d'extensions-surélévations : elle représente 46 % des extensions-surélévations construites en France en 2022 : la région Bretagne prend la tête du classement régional, avec 1 970 réalisations, soit 17 % du total national. Les régions Pays-de-la-Loire et Auvergne-Rhône Alpes complètent le palmarès avec respectivement 1 800 et 1 465 réalisations (16 et 13 % du total national). Neuf régions enregistrent une progression du nombre des extensions-surélévations entre 2020 et 2022, de façon plus importante en Bretagne et en Provence-Alpes Côte d'Azur/Corse. A l'opposé, trois régions connaissent des évolutions négatives : la Normandie, la Bourgogne-Franche-Comté et l'Ile-de-France.

Nombre d'extensions-surélévations et évolution par rapport à 2020



La construction bois gagne des parts de marché dans le non-résidentiel

La construction bois sur les marchés des bâtiments tertiaires publics et privés⁽¹⁾, des bâtiments industriels et artisanaux et des bâtiments agricoles voit ses parts de marché augmenter en 2022 et deux segments (celui des bâtiments agricoles et des bâtiments industriels) affichent des parts de marché en construction bois supérieures à 23 %.

Le bois conforte sa part de marché concernant les bâtiments tertiaires publics et privés (de 10,9 % en 2020 à 13,1 % en 2022) et les bâtiments industriels et artisanaux (de 20,3 % à 23,5 %) en augmentant ses surfaces construites en bois. S'agissant des bâtiments agricoles, les surfaces construites en bois ont diminué dans un contexte global de fortes baisses (tous systèmes constructifs) :

la part de marché de la construction bois augmente de 23,7 % à 27,3 %. De plus, 112 000 m² de bâtiments de santé ont été réalisés en bois en France en 2022, ce qui représente une part de marché de 9,8 % du bois sur ce marché.

⁽¹⁾ Les bâtiments tertiaires privés et publics regroupent les commerces et les bureaux d'une part, et les bâtiments publics (mairie, école, salle polyvalente...) d'autre part.

Les parts de marché de la construction bois en construction neuve

MARCHÉ DU LOGEMENT						
FRANCE	2020		2022		ÉVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ ENTRE 2020 ET 2022	PRÉVISIONS 2023 (SOLDE D'OPINIONS)
	NOMBRE DE RÉALISATIONS EN BOIS	PART DE MARCHÉ	NOMBRE DE RÉALISATIONS EN BOIS	PART DE MARCHÉ		
Maison individuelle totale	12 930	9,3 %	11 450	7,3 %	↘ ↘	↘
dont secteur diffus	9 800	9,3 %	9 650	8,0 %	↘	↘
dont secteur groupé	3 130	9,2 %	1 800	5,0 %	↘ ↘	↘
Logement collectif*	9 570	4,6 %	10 750	5,3 %	↗	↗
TOTAL LOGEMENT	22 500	6,5 %	22 200	6,2 %	↘	↘
Extension-surélévation	10 340	30,5 %	11 300	28,0 %	↘ ↘	↗ ↗

* Ce nombre peut intégrer du logement intermédiaire ou collectif horizontal. Le nombre de réalisations mixte bois-béton ou bois-métal est prépondérant.

MARCHÉ DES BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS						
FRANCE	2020		2022		ÉVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ ENTRE 2020 ET 2022	PRÉVISIONS 2023 (SOLDE D'OPINIONS)
	SURFACES RÉALISÉES EN STRUCTURE BOIS (M²)	PART DE MARCHÉ	SURFACES RÉALISÉES EN STRUCTURE BOIS (M²)	PART DE MARCHÉ		
Bâtiments tertiaires privés et publics ⁽¹⁾	905 000	10,9 %	1 170 000	13,1 %	↗ ↗	↗
Bâtiments agricoles	1 310 000	23,7 %	1 220 000	27,3 %	↗ ↗	↗
Bâtiments industriels et artisanaux	686 000	20,3 %	720 000	23,5 %	↗ ↗	↗ ↗
Bâtiments de santé	-	-	112 000	9,8 %	-	↘
TOTAL NON RÉSIDENTIELS	2 901 000	16,8 %	3 222 000	18,3 %	↗	↗

(1) Les bâtiments tertiaires privés et publics regroupent les commerces et les bureaux d'une part, et les bâtiments publics (mairie, école, salle polyvalente...) d'autre part.

Perspectives à court terme

De nouveaux investissements pour les entreprises de la construction bois.

34 % des entreprises prévoient d'investir pour accroître leur production dans les deux prochaines années (contre 38 % en 2020), tout particulièrement les entreprises de plus de 20 salariés (48 % programment un investissement). Toutes les régions anticipent des investissements, de façon plus marquée en Centre-Val de Loire, en Provence-Alpes Côte d'Azur/Corse et en Île-de-France.

Des prévisions d'embauche en hausse, notamment dans les entreprises de plus de 20 salariés.

61 % des entreprises prévoient d'embaucher en 2023 ; cette proportion atteint 77 % pour les entreprises de plus de 20 salariés. La majorité de ces projets de recrutement concerne des postes de mise en œuvre sur chantier (51 %), suivis par des postes en fabrication (37 %) puis des emplois au sein des bureaux d'études (12 %). Toutes les régions sont optimistes sur leurs intentions d'embauche, de façon plus marquée en Île-de-France.

Des prévisions d'activité positives sauf pour le marché de la maison individuelle.

Les prévisions d'activité, exprimées en soldes d'opinions par les entreprises, sont globalement positives pour les bâtiments non résidentiels ainsi que les marchés du logement collectif et des extensions-surélévations. A l'inverse, elles sont négatives pour le marché de la maison individuelle (diffus et groupée).

Point méthodologique

L'enquête menée en 2023 (activité 2022) s'est déroulée selon la même méthodologie que celle mise en place lors des précédentes enquêtes. Les fichiers d'entreprises corrigés, complétés et validés par les interprofessions régionales de la filière bois constituent la population mère, soit 1 888 entreprises, à partir de laquelle l'échantillon a été construit. Celui-ci a été établi selon la méthode de sondage

aléatoire stratifié selon l'effectif, puis redressé de façon à être représentatif de la population mère au regard de trois critères (code d'activité NAF, taille d'effectif, région d'implantation). Les écarts entre la population mère et l'échantillon redressé sont, après correction, inférieurs à 1 %. L'enquête a été réalisée entre janvier et mars 2023 : 977 entreprises ont répondu à l'enquête (soit un taux de retour de 52 %),

ces entreprises étant représentatives des entreprises présentes sur le marché de la construction bois au niveau national. Les parts de marché de la construction bois sont calculées à partir du nombre de réalisations en bois et du nombre total de mises en chantier en 2022 tous systèmes constructifs (source : SDES, Sit@del2).